

Le COVID-19 et ses impacts sur la Propriété Intellectuelle et la Protection des Données

30.04.2020 3 minutes de lecture

Auteurs

Antonella Carminatti

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COVID-19

L'INPI crée l'Observatoire des Technologies Liées au COVID-19 et altère la Résolution n° 239/2019

Face à la situation mondiale provoquée par le COVID-19, et dans le but de rassembler et porter à la connaissance du public des technologies capables de contribuer à la lutte contre la pandémie, l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) a créé l'Observatoire des Technologies liées au COVID-19.

• LIRE LA SUITE

Les demandes d'enregistrement de marques liées au COVID-19 se multiplient dans le monde entier

Des mots tels que coronavirus et COVID-19 intègrent le quotidien d'une grande partie de la population mondiale depuis que la pandémie provoquée par le SARS-CoV-2 a atteint des proportions globales. C'est à présent le sujet dominant dans les médias, les gouvernements et les conversations. Ainsi, comme on pouvait s'y attendre, cette question a également touché le secteur de l'enregistrement de marques par des Instituts de Propriété Intellectuelle.

• LIRE LA SUITE

Les Instituts de Propriété Intellectuelle dans le monde suspendent les délais à cause de la pandémie

La pandémie du COVID-19 implique des défis importants pour les gouvernements et les entités publiques et privées du monde entier. Dans le cas des Instituts de Propriété Intellectuelle, des mesures ont été adoptées pour minimiser la propagation du coronavirus, comme le télétravail et l'assouplissement des délais, qui peuvent être totalement suspendus, prolongés ou soumis à de nouveaux critères.

• LIRE LA SUITE

Des Projets de Loi assouplissent la concession de licences obligatoires de brevets

La pandémie du COVID-19 a déjà entraîné des initiatives légales concernant

la Loi de Propriété Industrielle (Loi 9.279/1996, LPI), particulièrement dans le domaine des brevets.

- **LIRE LA SUITE**

Le Sénat approuve l'ajournement de la LGPD à janvier 2021

Le Sénat a approuvé le 3 avril 2020 le Projet de Loi n° 1.179 élaboré par le sénateur Antonio Anastasia (PSD/MG) qui ajourne l'entrée en vigueur de la plus grande partie de la Loi Générale de la Protection des Données à janvier 2021. Le Projet de Loi contient un ensemble de règles qui visent à assouplir les relations juridiques privées pendant la pandémie du COVID-19 en créant ce qu'on appelle un RJET (Régime Juridique d'Urgence Provisoire). Élaborée par la sénatrice Simone Tebet (MDS-MS), la proposition approuvée par le Sénat comporte ses corrections propres ainsi qu'une partie des corrections présentées par les autres sénateurs.

- **LIRE LA SUITE**

Comment les marques répondent au COVID-19 au Brésil et dans le monde

56% des consommateurs sont satisfaits de la façon dont les entreprises aident les communautés face à la pandémie du coronavirus, selon un sondage réalisé le 18 mars sur 1.000 consommateurs par l'American Association of Advertising Agencies (4A's) et la plateforme d'études de marché en temps réel Suzy. Ainsi, les consommateurs sont attentifs aux prochains pas des marques.

- **LIRE LA SUITE**

POINT DE VUE

Le Brésil qui marche: les progrès continus de l'INPI

Malgré tous les défis, L'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) continue à travailler à un rythme accéléré. L'organisme fédéral joue un rôle fondamental pour l'innovation et le développement économique du pays, comptant parmi ses attributions la concession des brevets, l'enregistrement des marques et des dessins industriels et l'approbation des contrats de franchise et de transfert de technologie.

- **CLIQUEZ ICI POUR LIRE L'ARTICLE COMPLET**

Photo: cookie_studio/Freepik

Des professionnels qui allient vision juridique et compréhension du marché



Antonella Carminatti